

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2493

6 octobre 2012

SOMMAIRE

CETP Advisor S.à r.l.	119648	OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l.	119657
Corton Meyney S.A.	119661	Orlane Holding S.à r.l.	119659
Crystal Onyx S.à r.l.	119618	OTTAWA (Luxembourg) S.à r.l.	119657
Defoe Investment S.à r.l.	119656	Pacific Capital S.à r.l.	119657
Energy Concept S.A.	119626	PBG Soda Can Holdings S. à r.l.	119632
Fougera S.C.A., SICAR	119629	Perseo S.A.	119658
Gavento S.A., SPF	119627	Petrolvilla International S.A.	119658
Giahsa Finance 2011	119635	PFCEE Soparfi D S.à r.l.	119661
Groupe CSX S.A.	119637	PIT D Lux S.à r.l.	119661
Habri S.A.	119638	Praxair Luxembourg S.à r.l.	119662
Hitecline Sàrl	119638	PRO Investment S.à r.l.	119637
Immo Foire S.A.	119631	RAFK Associés SA	119662
IOIO S.A.	119642	RBC Investor Services Bank S.A.	119638
ISAR BS Lux S.à r.l.	119642	R.I.S. S.A.	119662
ISAR FR Lux S.à r.l.	119643	Saba-Trade S.à r.l.	119664
Jil Equity I S.A.	119646	Scaht Investissement S.A.	119637
LaSalle UK Ventures Property 2	119664	S.M.S. Finance S.A.	119663
LSRC II Investor S.à r.l.	119646	S.P.D.I. Soparfi S.A.	119663
LSRC II S.à r.l.	119646	Tailo Investments S.A.	119664
Margaritelli Kälin S.A.	119647	Teca Holding S.A.	119658
M&G European Property Finance Compa- ny S.à r.l.	119646	Tristar Investment Holding S.A.	119643
Navistar Luxembourg Intellectual Proper- ty Company	119645	TVH S.A.	119642
Novacap Asset Management S.A.	119647	Vision IT Group PSF S.A.	119625
NREP Transactions Holding 2 S.à r.l.	119647	Weiland-Bau Sàrl	119659
NREP Transactions Holding 4 S.à r.l.	119656	Weyer Zimmerei-Holzbau S.à r.l.	119627

Crystal Onyx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.346.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of August.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Appears:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office – Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Crystal Onyx S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the sole signature of any of the managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the manager(s) but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measure

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription – Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mrs Yannick Poos, private employee, born on 19th April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr. Manfred Schneider, private employee, born on 3rd April 1971 in Rocourt, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of any of the managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente et un août.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Comparaît:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Crystal Onyx S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de

l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant le cas échéant, par la signature individuelle d'un seul des gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription – Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Yannick Poos, employée privée, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur Manfred Schneider, employé privé, né le 3 avril 1971 à Rocourt, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un seul des gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: WOLTER-SCHIERES – R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Irène THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le douze septembre de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012116842/396.

(120157813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Vision IT Group PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 82.344.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 juillet 2011 que:

- le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir Messieurs Philippe Muffat-es-Jacques, Marc Urbany, Jean-Michel Remiche et Michaël Renotte est reconduit pour une nouvelle période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

- Conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration en date du 16 mai 2011, Monsieur Mac Urbany assumera la fonction de président du conseil d'administration pendant toute la durée de son mandat d'administrateur.

- La société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. qui occupait jusqu'alors un mandat de réviseur d'entreprises a fait l'objet d'une scission par la constitution de trois nouvelles sociétés. Suite à cette scission, le mandat de réviseur d'entreprises de la Société est assumé par une des trois nouvelles sociétés issues de la scission, à savoir la société BDO AUDIT S.A., avec siège social 2, Avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg (RCS Luxembourg B 147.570).

- Le mandat de réviseur d'entreprises de la société BDO AUDIT S.A. est renouvelé pour une nouvelle période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

- La décision prise par le conseil d'administration en date du 16 mai 2011 de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Marc Urbany ainsi que le mandat des délégués à la gestion journalière de Messieurs Jean-Michel Remiche et Michaël Renotte est ratifiée. Le mandat de ces derniers est donc reconduit pour une nouvelle période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 août 2012 que:

- Monsieur Michaël Renotte est révoqué avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la Société.

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration en date du 30 août 2012 que:

- Monsieur Michaël Renotte est révoqué avec effet immédiat de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société.

- Monsieur Eric Scarpino, né le 7 juin 1974 à Forbach (France), demeurant 14, allée du Fairway à F-57200 Sarreguemines est nommé délégué à la gestion journalière de la Société pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Monsieur Eric Scarpino aura le pouvoir d'engager la Société dans le cadre de la gestion journalière avec la signature conjointe du second délégué à la gestion journalière.

Bertrange, le 30 août 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012117257/37.

(120158192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Energy Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.478.

L'an deux mille douze, le onze septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ENERGY CONCEPT S.A.», établie et ayant son siège social à L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 11 du 5 janvier 2009, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143478.

La séance est ouverte à 14.30 heures, sous la présidence de Monsieur Marco SGRECCIA, directeur de sociétés, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à L-7243 Bereldange, 48, rue du Dix Octobre.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cents (300) actions de catégorie A et les trois cents (300) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) représentant l'intégralité du capital social de soixante mille euros (€ 60.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Transfert du siège social de L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre à L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de "Belval 09 Terrain S.A." ».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre à L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Steinsel.»

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'immeubles.

La société pourra, de façon générale, entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: SGRECCIA M., ROLLINGER S., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/09/2012. Relation: EAC/2012/11854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF M.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13/09/2012.

Référence de publication: 2012116910/65.

(120157995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Gavento S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.443.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 07 septembre 2012 que:

- La démission de M. Tom FABER de ses fonctions d'administrateur de la société a été acceptée;
- M. Manuel Vicente SÁEZ-MERINO MOLINA, employé privé, né le 16 juillet 1988 à Valencia (Espagne) et demeurant au Calle Povedilla 10, Piso 5-I, ES-28009 Madrid (Espagne), a été nommé à la fonction d'administrateur de la société.
- Le mandat d'Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012116946/20.

(120158111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Weyer Zimmerei-Holzbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 143.819.

—
L'an deux mille douze, le seize août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Peter WEYER, directeur de scierie, né à Trèves (Allemagne) le 6 novembre 1961, demeurant à D-54456 Tawern, Fellericher Mühle, 1, détenteur de soixante-dix (70) parts sociales.
2. - Monsieur Michael WAGNER, maître-charpentier, né à Sarrebourg (Allemagne) le 29 mars 1966, demeurant à D-54441 Trassem, Kirchstrasse, 48, détenteur de quinze (15) parts sociales.
3. - Madame Mechthild WEYER, née SCHWAAB, commerçante, née à Trèves (Allemagne) le 22 janvier 1961, demeurant à D-54456 Tawern, Fellericher Mühle, 1, détentrice de quinze (15) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "WEYER ZIMMEREI-HOLZBAU S. à r.l." (numéro d'identité 2008 24 51 154), avec siège social à L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 143.819, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 3 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 168 du 26 janvier 2009, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

I. - Cessions de parts sociales

Suivant cessions de parts sociales Contenues dans un acte sous seing privé signé en date de ce jour,

a) Madame Mechthild WEYER, née SCHWAAB, préqualifiée, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Michael WAGNER, préqualifié, ce acceptant, dix-huit (18) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société "WEYER ZIMMEREI-HOLZBAU S. à r.l.";

b) Monsieur Michael WAGNER, préqualifié, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Peter WEYER, préqualifié, ce acceptant, trente-six (36) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société "WEYER ZIMMEREI-HOLZBAU S. à r.l.".

Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Les cessionnaires participeront aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Le prédit acte sous seing privé contenant les cessions de parts sociales ci-dessus, après avoir été paraphé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Messieurs Michael WAGNER et Peter WEYER, préqualifiés, déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part des cédants Madame Mechthild WEYER, née SCHWAAB, respectivement Monsieur Michael WAGNER.

Suite aux prédites cessions sub a) et b), les parts sociales sont actuellement réparties comme suit:

1) Monsieur Peter WEYER, préqualifié, soixante-dix parts sociales	70
2) Monsieur Michael WAGNER, préqualifié, quinze parts sociales	15
3) Madame Mechthild WEYER, née SCHWAAB, préqualifiée, quinze parts sociales	15
Total: cent parts sociales	100

Le gérant de la société, Monsieur Peter WEYER, préqualifié, considère les prédites cessions sub a) et b) comme dûment significatives à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil et de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

II. - Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Messieurs Peter WEYER et Michael WAGNER et Madame Mechthild WEYER, née SCHWAAB, seuls associés de la société "WEYER ZIMMEREI-HOLZBAU S. à r.l.", ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Der veräusserungswillige Gesellschafter hat den Mitgesellschaftern seine Absicht, Gesellschaftsanteile zu übertragen, mindestens drei Monate vor Vertragsabschluss durch eingeschriebenen Brief mitzuteilen. Im Falle einer Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter steht den Mitgesellschaftern entsprechend ihrer proportionalen Anteile an den Gesellschaftsanteilen ein Vorkaufsrecht zu. Die Gegenleistung für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist dem Veräusserer vom Erwerber spätestens drei Monate nach Wirksamkeit der Übertragung auszuführen. Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Monsieur Peter WEYER, préqualifié, déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel des cessions de parts susvisées et certifie que les fonds ayant servi au paiement du prix des parts sociales cédées ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre ni ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WEYER, WAGNER, SCHWAAB, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 août 2012. Relation: CAP/2012/3295. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 10 septembre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012117866/77.

(120158570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Fougera S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.509.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of August.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depository of the present deed.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Fougera S.C.A., SICAR (the "Company"), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Incorporation of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 30, 2006, registered in the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 122.509, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 159 dated 10 February 2007.

The Meeting is opened under the chair of Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Arlette Siebenaler, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Madia Camara, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A. All the shares being registered share, the present extraordinary general meeting has been convened by notices sent to all the registered shareholders by registered mail on 30 July 2012.

B. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the starting and ending dates of the accounting year of the Company as to provide for a start on 1 August and an end on 31 July of each year;

2. Subsequent amendment of article 20 and of the fifth paragraph of article 19 of the articles of association of the Company;

3. Waiver of the right to receive consolidated accounts of the Company for the financial year ended 31 July 2012 and suppression of the requirement for the Company to establish consolidated accounts going forward; and

4. Miscellaneous.

C. The shareholders present or represented (the "Shareholders"), the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented Shareholders, being signed by the Shareholders, the board of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purposes;

D. According to the attendance list, out of the 410,829 shares in issue 402,524 shares are represented at the extraordinary general meeting.

E. The quorum required for the items on the agenda, according to Luxembourg laws and the Company's articles of association, is at least fifty per cent (50%) of the issued share capital. The resolutions on such items, in order to be adopted, shall be carried by at least two thirds (2/3) of the votes validly cast by the Shareholders present or represented and the affirmative vote of the general partner of the Company;

F. According to the attached attendance list, such quorum is reached;

G. The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda;

Then the Shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to change the starting and ending dates of the accounting year of the Company which shall with immediate effect start on August 1 and terminate on July 31 of each year. Therefore, the current accounting year shall be considered terminated as at 31 July 2012 and a new accounting year shall have begun on 1 August 2012 and will end on 31 July 2013.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 20 as well as the fifth paragraph of article 19 of the Articles of Association of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 20.** The accounting year of the Company shall begin on August 1 of each year and terminate on July 31.”

” **Art. 19.** (...)”

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Friday of the month of January at 11:00 a.m. Luxembourg time.(...)”

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to waive and suppress the right of the shareholders to receive consolidated accounts of the Company for the financial year ended 31 July 2012 and to suppress the requirement for the Company to establish consolidated accounts going forward, in compliance with article 24 (3) of the law of 15 June 2004 on investment companies in risk capital which states that investment companies in risk capital are not required to establish consolidated accounts.

There being no further business before the Meeting, the same was there upon adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze août.

Par devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Fougera S.C.A., SICAR (la «Société»), ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 30 novembre 2006, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.509, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 159 du 10 février 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Madia Camara, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président déclare et demande au notaire d'établir que:

A. Les actions étant toutes nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires nominatifs par lettre recommandée en date du 30 juillet 2012.

B. L'ordre du jour est le suivant:

Agenda:

1. Modification des dates de début et de fin de l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1 août et s'achève le 31 juillet de chaque année;

2. Modification consécutive de l'article 20 et du cinquième paragraphe de l'article 19 des statuts de la Société;

3. Renonciation au droit de recevoir les comptes consolidés de la Société pour l'année sociale s'achevant le 31 Juillet 2012 et suppression de l'exigence pour la Société d'établir des comptes consolidés; et

4. Divers.

C. Les actionnaires présents ou représentés (les «Actionnaires»), les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps;

D. Selon la liste de présence, des 410.829 actions en circulation 402.524 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire;

E. Le quorum requis pour les délibérations sur les points à l'ordre du jour, conformément à la législation luxembourgeoise et aux statuts de la Société, est d'au moins cinquante pour cent (50%) du capital social. Les décisions sur ces points,

pour être adoptées, doivent réunir au moins deux tiers (2/3) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés ainsi que le vote positif de l'associé-gérant commandité de la Société;

F. Selon la liste de présence ci-jointe, ce quorum est atteint;

G. La présente assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, les Actionnaires ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier les dates de début et de fin de l'exercice social de la Société avec prise d'effet immédiate, qui débutera le 1^{er} août et s'achèvera le 31 juillet de chaque année. L'exercice sociale de l'année en cours est donc considéré comme ayant pris fin le 31 juillet 2012 et un nouvel exercice social aura commencé le 1^{er} août 2012 et s'achèvera le 31 juillet 2013.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 20 ainsi que le cinquième paragraphe de l'article 19 des Statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} août de chaque année et s'achève le 31 juillet.»

Art. 19. «(...)

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tient à Luxembourg le deuxième vendredi du mois de janvier à 11 heures (heure de Luxembourg), au siège social de la Société ou au lieu indiqué sur la convocation. (...)»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de renoncer et supprimer le droit des actionnaires à recevoir les comptes consolidés de la Société pour l'année sociale s'achevant le 31 Juillet 2012 et de supprimer l'exigence pour la Société d'établir des comptes consolidés à l'avenir, conformément à l'article 24 (3) de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque qui énonce que les sociétés d'investissement en capital à risque sont exemptes de l'obligation d'établir des comptes consolidés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date citée au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise qui prévaut.

Après lecture du présent document aux comparants, connus du notaire par leur nom de famille, prénom, état civil et domicile, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. SIEBENALER, M. CAMARA et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2012. Relation: LAC/2012/39651. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116924/138.

(120158158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Immo Foire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 127.782.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2012

L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes 2012, à savoir:

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, R.C.S. Luxembourg B 65 477, ayant son siège social au 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012116979/13.

(120158006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

PBG Soda Can Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.400,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.205.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PBG Midwest Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.456 (the Sole Shareholder) being the sole shareholder of PBG Soda Can Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.205 (the Company).

The Company has been incorporated by a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on April 12, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -1019 of October 11, 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been once amended on November 21, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 400 of February 15, 2012.

The Sole Shareholder is hereby duly represented by Solange Wolter, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred United States Dollars (USD 200) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty thousand and two hundred United States Dollars (USD 50,200) represented by five hundred and two (502) shares, having a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, to fifty thousand four hundred United States Dollars (USD 50,400) by way of the creation and issuance of two (2) new shares of the Company, having a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, with the same rights, obligations and features as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the two (2) newly issued shares having a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each and to fully pay up such shares by way of a contribution in kind consisting of receivables in the aggregate amount of five hundred and thirty-four million one hundred and eighty-nine thousand seven hundred and sixty-seven United States Dollars (USD 534,189,767) it holds against PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.428 (PBG Investment).

The contribution in kind from the Sole Shareholder to the Company, having an aggregate value of five hundred and thirty-four million one hundred and eighty-nine thousand seven hundred and sixty-seven United States Dollars (USD 534,189,767), shall be allocated as follows:

(i) an amount of two hundred United States Dollars (USD 200) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of five hundred and thirty-four million one hundred and eighty-nine thousand five hundred and sixty-seven United States Dollars (USD 534,189,567) to the share premium account of the Company.

The value of the contribution in kind to the Company has been certified to the undersigned notary by a balance sheet dated as of August 23, 2012 signed for approval by the management of the Sole Shareholder (the Balance Sheet) and a certificate dated as of the date hereof issued by the management of the Sole Shareholder and of PBG Investment and acknowledged and approved by the Company, which states in essence that:

- the attached balance sheet dated August 23, 2012 (the Balance Sheet) shows receivables in the aggregate amount of five hundred and thirty-four million one hundred and eighty-nine thousand seven hundred and sixty-seven United States Dollars (USD 534,189,767) payable by PBG Investment to the Sole Shareholder (the Receivables);
- the Sole Shareholder is the owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;
- the Receivables are certain and will be due and payable on their due date without deduction (certaines, liquides et exigibles);
- based on generally accepted accountancy principles, the Receivables contributed to the Company per the attached Balance Sheet are of at least five hundred and thirty-four million one hundred and eighty-nine thousand seven hundred and sixty-seven United States Dollars (USD 534,189,767) and since the Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivables contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.”

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at fifty thousand four hundred US Dollars (USD 50,400) represented by five hundred and four (504) shares in registered form with a par value of one hundred US Dollars (USD 100) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-troisième jour d’août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PBG Midwest Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.456 (l’Associé Unique), en sa qualité d’associé unique de PBG Soda Can Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.205 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 12 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1019 le 11 octobre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés une fois le 21 novembre 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, susnommé, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 400 le 15 février 2012.

L’Associé Unique est représenté par Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cents dollars américains (USD 200) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille deux cents dollars américains (USD 50.200) représenté par cinq cent deux (502) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, à cinquante mille quatre cents dollars américains (USD 50.400) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) et ayant les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose de créances d'un montant total de cinq cent trente-quatre millions cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-sept dollars américains (USD 534.189.767) qu'il détient envers PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.428 (PBG Investment).

L'apport en nature de l'Associé Unique à la Société, ayant une valeur totale de cinq cent trente-quatre millions cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-sept dollars américains (USD 534.189.767) sera alloué de la manière suivante:

(i) un montant de deux cents dollars américains (USD 200) sera affecté au compte capital social de la Société; et

(ii) un montant de cinq cent trente-quatre millions cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-sept dollars américains (USD 534.189.567) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature contribué à la Société a été certifiée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire daté du 23 août 2012, signé pour accord par la gérance de l'Associé Unique (le Bilan) et un certificat daté à la date des présentes émis par la gérance de l'Associé Unique, PBG Investment et constaté et approuvé par la Société dont il ressort essentiellement que:

- «Le bilan intérimaire ci-joint daté du 23 août 2012 (le Bilan) montre des créances d'un montant total de cinq cent trente-quatre millions cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-sept dollars américains (USD 534.189.767) dues par PBG Investment à l'Associé Unique (les Créances);

- l'Associé Unique est le propriétaire des Créances, est l'unique titulaire des Créances, et peut librement disposer des Créances;

- les Créances sont certaines, liquides et exigibles en date due sans pénalité aucune;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, les Créances apportées à la Société conformément au Bilan ci-joint sont d'une valeur d'au moins cinq cent trente-quatre millions cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-sept dollars américains (USD 534.189.767) et, depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société et ne sont grevées d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

- toutes les formalités de transfert du droit de propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique.»

Ce certificat et une copie du Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille quatre cents dollars américains (USD 50.400) représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

119635

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 7.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec Nous le présent acte original.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 août 2012. Relation: LAC/2012/40709. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117124/185.

(120158168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Giahsa Finance 2011, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.716.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve,
on the third day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

“Stichting Giahsa Finance 2011”, a foundation (Stichting) incorporated under the laws of The Netherlands, having its statutory seat (statutaire zetel) in Amsterdam (address 1079 LH Amsterdam, Amsteldijk 166, the Netherlands), Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam (Handelsregister van de Kamer van Koophandel voor Amsterdam) under number 52556468,

here represented by:

Mr Martijn Sinninghe Damsté, employee, with professional address at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy given to him in Amsterdam (The Netherlands), on 31 August 2012,

which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes,

hereafter referred to as “the principal”,

The appearing proxyholder, acting in said capacities, declared and requested the notary to act:

I.- That the company “Giahsa Finance 2011S.A.” (the “Company”), a “société anonyme”, established and having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered in the “registre de commerce et des sociétés” in Luxembourg, section B number 160 716, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted on 2 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), on 23 July 2011, under number 1664 and page 79852.

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euro (31'000.- EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of thousand euro (1'000.- EUR) per share, each fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the principal has been and has stayed, as of the date of the Incorporation of the Company, alone owner of all thirty-one (31) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company's register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing proxyholder signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Stichting Giahsa Finance 2011», une fondation (Stichting) de droit hollandais, ayant son siège social (statutaire zetel) à Amsterdam (1079 LH Amsterdam, Amsteldijk 166, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Amsterdam (Handelsregister van de Kamer van Koophandel voor Amsterdam) sous le numéro 52556468, ici représentée par:

Monsieur Martijn Sinninghe Damsté, employé privé, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 31 août 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: «le mandant»,

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «Giahsa Finance 2011 S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 9B boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 160.716, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 2 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 23 juillet 2011, sous le numéro 1664 et page 79852.

Que les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est et est resté, depuis la date de la création de la Société, seul et unique propriétaire de toutes les trente et une (31) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même partie comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. SINNINGHE DAMSTÉ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11564. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012116940/99.

(120158372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

**Groupe CSX S.A., Société Anonyme,
(anc. Scaht Investissement S.A.).**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.174.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012

L'an deux mille douze, le trente juin, les actionnaires de la société GROUPE CSX S.A. (anciennement «SCAHT INVESTISSEMENT S.A.») se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés:

- Monsieur Bernard Hubin, né le 29.01.1957 à Libramont (Belgique) demeurant 7, rue du Tunnel à L-9164 Lipperscheid
- Monsieur Francis Hoffmann, né le 05.10.1959 à Wiltz, demeurant Maison 31 à L-9673 Oberwampach
- Monsieur Pascal Hubin, né le 26.03.1959 à Namur (Belgique) demeurant 36, Duerfstroos à L-9759 Knaphoscheid.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2018.

Le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Bernard Hubin, susvisé, est également renouvelé pour la même période que celle décrite ci-dessus.

Les actionnaires décident de nommer en qualité d'administrateur:

Monsieur Alain Felgenhauer, né le 31.08.1968 à Couthuin (Belgique) et demeurant 13-15, rue René Dubois à B-4500 Huy (Belgique). Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2018.

A noter que Madame Monique Cordier ne fait plus partie du conseil d'administration de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes, Fiduciaire CABEXCO SARL, ayant son siège social 2, rue d'Arlon à L-8399 Windhof (RCS Luxembourg B 139.890) est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Le 13.09.2012.

Référence de publication: 2012116954/29.

(120158174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

PRO Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.355.400,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 35.662.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2012

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2012:

- PricewaterhouseCoopers, société coopérative, 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117139/14.

(120158345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Habri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 70.644.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 août 2012 à 11.30 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité les mandats de MM. Joseph WINANDY, Koen LOZIE et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, Administrateurs sortants ainsi que de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes sortant.

Les mandats des administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012116964/17.

(120158051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Hitecline Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruusstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 85.484.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 10. September 2012 um 11.00 Uhr

Die Versammlung stellt fest dass sich die private Adresse von Herrn Axel Rainer HOUBEN, Gesellschafter und Geschäftsführer, wie folgt geändert hat:

B-4960 Mont-Malmedy, 29, Rue les Battants Champs.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Geschäftsführer

Référence de publication: 2012116968/13.

(120158321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

RBC Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 47.192.

In the year two thousand and twelve,

on the seventh day of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.", a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme") with registered office at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.192 (the "Company"). The Company was incorporated formerly under the name of "FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT", pursuant to a notarial deed enacted on 30 March 1994, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 280 on 22 July 1994. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 27 July 2012, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2133, on 28 August 2012.

The Meeting is chaired by Mr Michael Schweiger, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (the "Chairman").

The Chairman appoints Mr Roger, Wansart, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, as secretary of the Meeting (the "Secretary").

The Meeting elects Mrs. Claudia Perez, residing professionally in Esch-sur-Alzette Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the "Board".

The shareholders of the Company represented at the Meeting (the "Shareholders") and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by

the representative of the Shareholders, the members of the Board and the undersigned notary. The proxies from the Shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Board having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from an attendance list that all of the 22,163,000 (twenty-two million one hundred and sixty-three thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros), representing the entire share capital of the Company amounting to EUR 554,075,000.- (five hundred fifty-four million and seventy-five thousand Euros) are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. decision to change the financial year of the Company from 31 December to 31 October of each year and for the first time on 31 October 2012;

2. subsequent amendment of article 27 of the Company's Articles of Association to reflect the change noted above; and

3. Miscellaneous

III. that after deliberation, the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the financial year of the Company from 31 December of each year to 31 October of the following year.

The Meeting at the same time acknowledges, that as an exception, the financial year which began on 1 January 2012 will be shortened by two (2) months and will end consequently on 31 October 2012.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 27 of the Articles in order to reflect the above change of financial year end the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 27. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of November of each year and ends on the last day of October of the following year."

Third resolution

The Shareholders note that the financial year of the Company's Italian branch (the Branch) will also have to be changed.

The Shareholders further resolve, to the extent necessary, to appoint each of:

- Ms Ida Marotta born in Rome, Italy, on 25 September 1969, Italian citizen, Italian Tax Code no. MRTDIA69P65H501H;

- Mr Antonio Conforti born in Acri (Cosenza), Italy, on 12 July 1984, Italian citizen, Italian Tax Code no. CNFNTN84L12A053N;

- Mr Ettore Frustaci born in Rome, Italy, on 20 May 1982, Italian citizen, Italian Tax Code no. FRSTTR82E20H501P.

jointly and each of them severally as its attorney (each an Attorney, together the Attorneys) with full power and authority and in the Company's name or otherwise and on its behalf to:

carry out all required or advisable formalities with the Italian authorities for the purposes of altering the financial year of the Branch to reflect the Company's financial year change, including but not limited to, depositing the Company's amended Articles before an Italian notary public;

do or cause to be done all such acts and things as the Attorney in his/her absolute discretion acting in good faith and for the benefit of the Company may reasonably deem necessary or desirable in relation with the financial year change of the Company and the Branch, including, but not limited to, the execution, in whatever manner required of any document, contract, deed or certificate lawfully necessary or desirable, whether or not of a conservatory nature; and

to grant any power of attorney to any third party in order to negotiate and/or amend and/or execute any documents, instruments, certificates, notices and confirmations that may be required in connection with the above.

The Shareholders undertake (i) to ratify whatever the Attorneys may do in their name or on their behalf in exercising the powers contained in this deed and (ii) to fully indemnify the Attorneys against all claims, losses, costs, expenses, damage or liability which they or any of them sustain or incur as a result of any action taken by him/her in good faith pursuant to the powers conferred above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The undersigned notary certifies hereby and attests that the resolutions set out in the present deed have been duly taken by the Shareholders of the Company, which is validly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with an Italian branch with offices in Milan, Via Vittor Pisani, 26, tax code and registration number with the Companies Registry of Milan 05089320963 (the Branch), in the course of the Meeting held on 7 September 2012, in Luxembourg,

duly constituted and authorised to resolve on the agenda indicated therein in accordance with the applicable laws and the Articles.

The undersigned notary certifies and attests that the signatures of Mr. Michael Schweiger, Mr. Roger Wansart and Mrs. Claudia Perez set to and in verification of the attached Minutes of the Meeting of the Shareholders of the Company are true and genuine, having been executed by Mr. Michael Schweiger, Mr Roger Wansart and Mrs. Claudia Perez, whose identity I attest, in their capacity as Chairman, Secretary and Scrutineer of the Meeting.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the present shareholders or their representatives or the attorneys-in-fact of the represented shareholders, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, these shareholders or representatives or attorneys-in-fact signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le sept septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (ci-après, l'«Assemblée») des actionnaires de «RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 47.192 (ci-après, la «Société»). La Société a été constituée, originellement sous la dénomination de «FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT», suivant acte notarié reçu le 30 mars 1994, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 280 du 22 juillet 1994. Les statuts de la Société (ci-après, les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 12 juillet 2012, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2133 du 28 août 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michael Schweiger, employé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (le «Président»).

Le Président a nommé Monsieur Roger Wansart, employé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en qualité de secrétaire de l'Assemblée, (le «Secrétaire»).

L'Assemblée générale élit Madame Claudia Perez, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, comme scrutateur à l'Assemblée (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont conjointement désignés ci-après le «Bureau».

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée (les «Actionnaires») et le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, qui restera annexée au présent acte après qu'elle aura été signée par le représentant des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant. Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varientur par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert du notaire d'acter ce qui suit:

I. il ressort de la liste de présence que toutes les 22,163,000 (vingt-deux millions cent soixante-trois mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq Euros), représentant la totalité du capital de la Société d'un montant de EUR 554,075,000 (cinq cent cinquante-quatre millions soixante-quinze mille Euros) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui par conséquent est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. décision de changer l'année sociale de la Société du 31 décembre en 31 octobre de chaque année et pour la première fois le 31 octobre 2012;

2. modification en conséquence de l'article 27 des Statuts afin de refléter le changement spécifié ci-dessus; et

3. divers.

III. que, après délibération, l'Assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer l'année sociale de la Société du 31 décembre de chaque année au 31 octobre de l'année suivante.

L'assemblée au même moment reconnaît qu'exceptionnellement l'année sociale qui a débuté le 1 janvier 2012 sera réduite de deux (2) mois et se terminera en conséquence le 31 octobre 2012.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 27 des Statuts afin d'y refléter le changement de la fin de l'année sociale de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 27. Année sociale.** L'année sociale de la Société débute le premier jour de novembre de chaque année et se termine le dernier jour d'octobre de l'année suivante.»

Troisième résolution

Les Actionnaires notent que l'année sociale de la succursale italienne de la Société (la Succursale) devra également être modifiée.

Les Actionnaires décident, dans la mesure nécessaire, à nommer:

- Madame Ida Marotta, née à Rome, Italie, le 25 septembre 1969, citoyenne italienne, matricule fiscal italien MRTDIA69P65H501H;

- Monsieur Antonio Conforti né à Acri (Cosenza), Italie, le 12 juillet 1984, citoyen italien, matricule fiscal italien CNFNTN84L12A053N;

- Monsieur Ettore Frustaci né à Rome, Italie, le 20 mai 1982, citoyen italien, matricule fiscal italien FRSTTR82E20H501 P.

conjointement et chacun individuellement comme mandataire (chacun, un Mandataire, ensemble les Mandataires) avec tous les pouvoirs et l'autorité et au nom de la Société ou autrement, et pour son compte à:

effectuer toutes formalités requises ou souhaitables auprès des autorités italiennes afin de modifier l'année sociale de la Succursale pour refléter le changement d'année sociale de la Société, y compris, mais non limité au, dépôt des statuts modifiés de la Société devant un notaire public italien;

faire ou faire faire tous les actes et les choses que le Mandataire en sa discrétion absolue, agissant de bonne foi et pour le bénéfice de la Société, peut raisonnablement juger nécessaire ou souhaitable en rapport avec le changement d'année sociale de la Société et de la Succursale, y compris, mais sans s'y limiter, l'exécution, quelle que soit la manière requise, de tout document, contrat, acte ou certificat légalement nécessaire ou souhaitable, que ce soit ou non d'un caractère conservatoire; et

d'accorder toute procuration à une tierce partie en vue de négocier et/ou modifier et/ou signer tous documents, instruments, certificats, notifications et confirmations qui peuvent être nécessaires dans le cadre de ce qui précède.

Les Actionnaires s'engagent (i) à ratifier ce que les Mandataires peuvent faire en leur nom ou pour leur compte dans l'exercice des pouvoirs contenus dans le présent acte et (ii) d'indemniser intégralement les Mandataires contre toutes les réclamations, pertes, coûts, dépenses, dommages ou la responsabilité qui eux-mêmes ou l'un d'eux a/ont subit ou encouru en raison de toute action prise par lui/elle de bonne foi en vertu des pouvoirs conférés ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le notaire soussigné certifie par le présent acte et atteste que les résolutions énoncées dans le présent acte ont été dûment prises par les Actionnaires de la Société, société qui est valablement constituée et existe sous les lois luxembourgeoises, société luxembourgeoise ayant une filiale italienne qui a ses bureaux à Milan, Via Vittor Pisani, 26, code fiscal et numéro d'enregistrement auprès du Registre des Sociétés à Milan 05089320963 (la Succursale) et que dès-lors, dans le cadre de l'Assemblée qui s'est tenue 7 septembre 2012, à Luxembourg, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire dûment constituée, étaient habilités à délibérer sur l'ordre du jour qui y est indiqué conformément aux lois applicables et aux Statuts.

Le notaire soussigné certifie et atteste que les signatures de Monsieur Michael Schweiger, Monsieur Roger Wansart et Madame Claudia Perez apposées à la présente minute de l'Assemblée des Actionnaires de la Société sont authentiques, ayant été exécutées par Monsieur Michael Schweiger, Monsieur Roger Wansart et Madame Claudia Perez, dont il atteste l'identité, en leur qualité de Président, Secrétaire et Scrutateur de l'Assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée ci-dessus.

Après lecture faite et interprétation donnée aux actionnaires présents ou à leurs représentants ou détenteurs de procuration, qui sont connus par le notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration ont signé ensemble avec Nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. SCHWEIGER, R. WANSART, C. PEREZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11758. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012117155/186.

(120158009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

IOIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 123.569.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue extraordinairement en date du 14 août 2012 que:

Monsieur Vincent WILLEMS a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Paolo PASSARO, employé privé, né le 7 septembre 1984 à Niederkorn et demeurant professionnellement 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg a été élu administrateur en remplacement de Monsieur Vincent WILLEMS.

Monsieur Paolo PASSARO a repris le mandat de son prédécesseur.

En outre, il est à noter que Madame Orietta RIMI actuel administrateur est désormais domiciliée professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012116988/16.

(120158178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

TVH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 95.458.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 12 septembre 2012

1. L'assemblée prend acte de la démission de Madame Virginie DOHOGNE de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 12 septembre 2012.

2. L'assemblée décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Daniel ADAM, employé privé, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de nouvel administrateur de la Société, avec effet au 12 septembre 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

3. L'assemblée prend acte de la démission de COMCOLUX S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 12 septembre 2012.

4. L'assemblée décide de nommer, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, LG Management S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital social de EUR 12.500,-, établie et ayant son siège social au 7, rue Portland, L-4281 Esch/Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156639, en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 12 septembre 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

5. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 11-13, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117239/25.

(120158023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

ISAR BS Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 443.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.756.

Madame Marion Geniaux, gérant de la Société, a informé la Société de sa nouvelle adresse professionnelle qui se trouve désormais au 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Pour la Société

Jorge Perez Lozano / Robert Jan Schol

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012116992/15.

(120158124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

ISAR FR Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.757.

Madame Marion Geniaux, gérant de la Société, a informé la Société de sa nouvelle adresse professionnelle qui se trouve désormais au 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Pour la Société

Jorge Pérez Lozano / Robert Jan Schol

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012116993/15.

(120158123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Tristar Investment Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.518.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE SIXTH DAY OF SEPTEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

Is held the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company TRISTAR INVESTMENT HOLDING S.A. a Private Wealth Management Company (SPF), in the form of a public limited company ("société anonyme"), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 4th June 2010 pursuant to a deed received by Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1399 of 8th July 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 153518.

The meeting is opened and presided over by Mrs Francesca BARCAGLIONI, laureata in economia e commercio, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Myriam WAGNER, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of BDO Tax & Accounting, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as liquidator and determination of its powers.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxies given by the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 310 shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as from today.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

BDO Tax & Accounting, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS B number 147571.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 717.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société TRISTAR INVESTMENT HOLDING S.A., une société de gestion de patrimoine familial (SPF) sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 4 juin 2010 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1399 du 8 juillet 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous le numéro 153518.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Francesca BARCAGLIONI, laureata in economia e commercio, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La Présidente nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Myriam WAGNER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
2. Nomination de BDO Tax & Accounting, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 310 actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La Présidente constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

BDO Tax & Accounting, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS B numéro 147571.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 717.-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. BARCAGLIONI, C. GRUNDHEBER, M. WAGNER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 septembre 2012. Relation: RED/2012/1184. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012117813/132.

(120158391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Navistar Luxembourg Intellectual Property Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117078/10.

(120158353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Jil Equity I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.129.

- Monsieur Jean-Franck RICCI, directeur général de sociétés, né le 23 septembre 1968 à Lyon (France), ayant son adresse professionnelle au 36 rue Capitaine Crespel, B-1050 Ixelles (Belgique), a été nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 11/09/2012.

Certifié sincère et conforme

Michel LENOIR / Fabio GASPERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012117001/15.

(120158240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

LSRC II Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.583.

Suite au transfert du 24 juillet 2012 la société New Drug Royalty, LLC dont le siège se situe à 22, St. Clair Avenue East, bâtiment Suite 200, CDN – M4T 2S5 Toronto, Ontario, Canada a cédé ses 19 984 parts de la société LSRC II Investor S.à r.l. de la manière suivante:

19 984 parts sociales sont transférées à DRI Capital Inc., enregistrée sous la forme d'une «Corporation» auprès du Registre de commerce et des sociétés Toronto sous le numéro 402100-2 et ayant son siège à 22, St. Clair Avenue East, bâtiment Suite 200, CDN – M4T 2S5 Toronto, Ontario, Canada.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Pour LSRC II Investor S.à r.l.

United International Management

Référence de publication: 2012117030/16.

(120158025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

LSRC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.582.

Suite au transfert du 24 juillet 2012 la société New Drug Royalty, LLC dont le siège se situe à 22, St. Clair Avenue East, bâtiment Suite 200, CDN – M4T 2S5 Toronto, Ontario, Canada a cédé ses 4 235 parts de la société LSRC II S.à r.l. de la manière suivante:

4 235 parts sociales sont transférées à DRI Capital Inc., enregistrée sous la forme d'une «Corporation» auprès du Registre de commerce et des sociétés Toronto sous le numéro 402100-2 et ayant son siège à 22, St. Clair Avenue East, bâtiment Suite 200, CDN – M4T 2S5 Toronto, Ontario, Canada.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Pour LSRC II S.à r.l.

United International Management

Référence de publication: 2012117031/16.

(120158008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

M&G European Property Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.034.900,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 120.471.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 juillet 2012

En date du 23 juillet 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Madame Bronwyn SALVAT-WINTER, Messieurs Peter BAXTER et Kenneth HAY de leurs mandats de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2012;

- de nommer Prudential Property Investment Managers (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170483, représentée par Monsieur Peter BAXTER, né le 23 juin 1956 à Newtownards, Grande-Bretagne, résidant professionnellement au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930, Luxembourg, en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet au 1^{er} août 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

M&G European Property Finance Company S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012117041/22.

(120157996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Margaritelli Kälin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 57.892.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 mai 2012 que:

Est réélu, en tant que Réviseur d'entreprises, pour la période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012:

- H.R.T. REVISION S.A., société anonyme sise au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B51238,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117061/15.

(120158200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Novacap Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 124.965.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012;

- Monsieur Jaime DE ORBEGOSO, demeurant professionnellement au 3841 Vitacura, Santiago, Chili;
- Monsieur Marc MICHELS, demeurant professionnellement au 4099 San Patricio, piso 6/ Vitacura, Santiago, Chili;
- Monsieur Laurent VAN DEN EYNDE, demeurant au 48, boulevard d'Italie, 98000 Monte Carlo, Monaco.
- Madame Sandrine MAHIEU-DUBOIS, demeurant au 246, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

en remplacement de Messieurs Vincent MARTET, Jean-Philippe BROCHES, Cédric BIART et Albert VAN WAGENBERG, administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2012117072/19.

(120158246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

NREP Transactions Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 115.472.

—
Extrait des résolutions des associés de NREP Transactions Holding 2 SARL (la «Société») en date du 7 septembre 2012:

Les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission de Mr. Mikko Räsänen en tant que gérant B de la Société et de Mr. Deepak Verma en tant que gérant A de la Société avec effet au 7 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117084/12.

(120158011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

CETP Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.359.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of August,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CETP Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company, submitted to the SICAR regime law, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.111010, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, here represented by Ms Fatima Lahmer employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 13, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may also select and hire service providers for its own purposes or on behalf of related parties.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name «CETP Advisor S.à r.l.».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II. - Share capital, Shares and Transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the board of managers.

Art. 8. Shareholders' rights. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of two shareholders, the Company's shares are freely transferable between such two shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Title III. - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two Managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written or verbal notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, email, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, email, telegram or telex another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, email, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or any one to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, email, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Title IV. - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V. - Accounting year and Annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and Interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per

cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI. - Liquidation and Dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII. - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand twelve.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CETP Participations S.à r.l. SICAR, prenamed declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred (€12,500), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder, represented as stated above, resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mrs Erica Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London, United Kingdom.

- Mr David B. Pearson, Managing Director, born on December 13, 1968, in Washington DC, United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, United States of America.

- CETP Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-204472 and having its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town KY1-9002, Grand Cayman, Cayman Islands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CETP Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111 010 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Fatima Lahmer employée privée avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 août 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Titre I^{er} . - Forme, Objet social, Durée, Nom, Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance. La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également choisir et engager des prestataires de services à ses propres fins ou pour le compte des parties concernées.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «CETP Advisor S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II. - Capital social, Parts sociales et Transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'Assemblée des actionnaires, conformément à l'article 18 des statuts.

Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition du conseil de gérance.

Art. 8. Droits des actionnaires. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité des trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III. - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du gérant unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux Gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du conseil de gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courrier, télégramme, ou télex. Un gérant pourra également mandater un autre gérant afin qu'il le représente par téléphone, la confirmation écrite dudit mandat pouvant se faire ultérieurement. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courrier, télégramme ou télex.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le conseil de gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courrier, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV. - Assemblée des associés

Art. 18. Assemblée des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux gérants, sinon par les actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la société exige l'unanimité.

Titre V. - Exercice social et Comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et Dividendes intérimaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net,

il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

Titre VI. - Liquidation et Dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CETP Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12,500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (€12,500) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (€12,500).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

1) L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Ms Erica Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Mr Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957, à New York, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres, Royaume Uni.

- Mr David B. Pearson, Managing Director, né le 13 décembre 1968, à Washington D.C., Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats Unis d'Amérique.

- CETP Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-204472, et ayant son siège social Walker SPV Ltd., Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Cayman.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lahmer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 août 2012. Relation: EAC/2012/10992. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012117385/437.

(120158484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

NREP Transactions Holding 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 125.050.

—
Extrait des résolutions des associés de NREP Transactions Holding 4 SARL (la «Société») en date du 7 septembre 2012:

Les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission de Mr. Mikko Räsänen en tant que gérant B de la Société et de Mr. Deepak Verma en tant que gérant A de la Société avec effet au 7 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117085/12.

(120158013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Defoe Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 171.127.

—
Par résolutions signées en date du 30 août 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant suivant à partir du 30 août 2012:

Manacor (Luxembourg) S.A.;

2. Nomination du nouveau Gérant suivant à partir du 30 août 2012 pour une durée indéterminée:

Mr Jean-Christophe Ehlinger, né le 18 mai 1970 à Thionville, France ayant son adresse professionnelle à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

3. Nomination du nouveau Gérant suivant à partir du 30 août 2012 pour une durée indéterminée:

Mr Jonathan Griffin, né le 7 mai 1962 à Eastleigh, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

4. Nomination du nouveau Gérant suivant à partir du 30 août 2012 pour une durée indéterminée:

Mr Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

5. Nomination du nouveau Gérant suivant à partir du 30 août 2012 pour une durée indéterminée:

Mr Steven Greenspan, né le 26 août 1960 à New-York, USA, ayant son adresse professionnelle à 270 Park Avenue, New-York, NY 10017 USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012117417/28.

(120158580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.275,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.923.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117094/11.

(120158360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

OTTAWA (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 1.714.900,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.233.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 septembre 2012

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 7 septembre 2012 que:

- Monsieur Stéphane Weyders, employé privé, avec adresse professionnelle au 22 rue Goethe à L-1637 Luxembourg a démissionné de son poste de Gérant Unique de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, demeurant 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu, pour une durée indéterminée, au poste de Gérant Unique de la société en remplacement du gérant démissionnaire.

- Le siège social est transféré du 22, Rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey, à L-2163 Luxembourg
Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012117101/19.

(120158139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Pacific Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.302.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 12 septembre 2012

Il résulte des décisions des Associés prises en date du 12 septembre 2012 que:

- La révocation de Monsieur Cristian D'Ippolito, avec adresse professionnel, 1 via degli Albrizzi, CH-6900 Lugano, de ses fonctions de gérant de société, avec effet immédiat.

- La nomination d'un gérant de catégorie A de Monsieur Paul Johnston, avec adresse professionnel, 39 St James Street, London, SW1A 1JD, United Kingdom, pour une durée indéterminée. Conformément aux statuts, la société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Luxembourg le 12 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012117121/19.

(120158350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Teca Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 33.818.

AUSZUG

Es geht aus dem Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 12. September 2012 hervor dass:

Herr Anton C. De Boef als geschäftsführendes Mitglied abberufen wird.

Herr John Weber als Verwaltungsratsmitglied abtritt.

Herr Jean Nicolas Weber, geboren am 17. Mai 1950 in Wiltz, beruflich wohnhaft in 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg wird als Verwaltungsratsmitglied genannt.

Das Mandat endet mit der Generalversammlung 2017.

Das Mandat als Verwaltungsratsmitglied von Herrn Anton Cornelis De Boef, geboren am 18. März 1942 in Poederoyen (Niederlande), wohnhaft in B-2950 Kapellen, 22, Lijsterbeslaan wird verlängert. Das Mandat endet mit der Generalversammlung 2017.

Das Mandat des Rechnungskommissars der Gesellschaft Fidu-Concept Sàrl, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B38.136, mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, wird verlängert. Das Mandat endet mit der Generalversammlung 2017.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2012117232/21.

(120158234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Perseo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.137.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 10 septembre 2012

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

En remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire en date du 10 septembre 2012

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117127/15.

(120158117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Petrolvilla International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 97.519.

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2011 tenue de manière extraordinaire le 12 septembre 2012 à 14.00 heures

4 - L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- M Bortolotti Sergio, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- M. Vancheri Alexandre, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2012 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117128/22.

(120158275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Weiland-Bau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.696.

—
AUSZUG

Gemäß eines Übertragungsvertrages zwischen Herrn Wolfgang Peter Weiland und der Weiland Bau GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in Hauptstraße 29, 54689 Irrhausen, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter HRB 31513, vom 8. Mai 2012, wurde der durch Herrn Wolfgang Peter Weiland gehaltene Anteil an der Weiland-Bau S.à r.l. mit sofortiger Wirkung an die Weiland Bau GmbH übertragen.

Als Folge dieses Vertrages ist die Weiland Bau GmbH nunmehr alleinige Gesellschafterin der Weiland-Bau S.à r.l. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEILAND-BAU S.à r.l.

Référence de publication: 2012117266/17.

(120158267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Orlane Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.122.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand twelve,
on the fourth day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mrs Anne AONZO, company director, residing at Le Monte Carlo Hill, Et3, 31 Avenue de Saint Roman, 06240 Beau-soleil (France),

"the principal",

here represented by Mr Simon LEAN, employee, residing professionally at 35A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

"the proxyholder",

by virtue of a proxy given under private seal, in Beausoleil, France, on 23 August 2012, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company "Orlane Holding S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 150 122, with registered office at 35A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, was incorporated by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 16 December 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 128 of 21 January 2010, the Articles of Incorporation of which have never been amended since.

2. That the corporate capital of the company "Orlane Holding S.à r.l. amounts to currently to thirty-seven thousand five hundred euro (37'500.- EUR) divided into three hundred and seventy-five (375) corporate units, with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid-up in cash.

3. That the principal has become the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company "Orlane Holding S.à r.l."

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal, as liquidator of the company "Orlane Holding S.à r.l., declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the managers of the company.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company.

10. That the principal commits itself to pay the costs of the present deed to pay the costs of the present deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the German version of the preceding text:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am vierten Tag des Monats September.

Vor Uns Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in SASSENHEIM, Großherzogtum vom Luxemburg,

ist erschienen:

Frau Anne AONZO, Gesellschaftsdirektorin, wohnhaft in Le Monte Carlo Hill, Et3, 31 Avenue de Saint Roman, 06240 Beausoleil (Frankreich);

„die Komparentin“,

hier vertreten durch Herrn Simon LEAN, Angestellter, geschäftsansässig in 35A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

„der Bevollmächtigte“

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Beausoleil, Frankreich, am 23. August 2012, welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorgeannt, erklärt und bietet den Notar zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Orlane Holding S.à r.l.“, H.G.R. Luxemburg B 150 122, mit Gesellschaftssitz in 35A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, gegründet wurde laut notarieller Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 16. Dezember 2009, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 128 vom 21. Januar 2010.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft „Orlane Holding S.à r.l. sich zur Zeit auf siebenunddreissigtausendfünfhundert Euro (37'500.-EUR) beläuft, eingeteilt in dreihundertfünfundsiebzig (375) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100.- EUR), alle vollständig in bar eingezahlt.

3. Dass die Komparentin Besitzerin aller Anteile der Gesellschaft „Orlane Holding S.à r.l., die das Kapital darstellen, geworden ist.

4. Dass die Komparentin, als alleiniger Gesellschafterin, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

5. Dass die Komparentin, als Liquidator der Gesellschaft „Orlane Holding S.à r.l., erklärt, dass sämtliche bekannte Passiva der Gesellschaft vollständig ausgezahlt wurden.

6. Dass die Komparentin ebenfalls erklärt, dass sie die Verantwortung für irgendwelche eventuelle unbekannte unbezahlte Passiva der Gesellschaft tragen wird, und sie erklärt in unwiderruflicher Weise, dass sie, zusammen mit der Gesellschaft, die Pflicht, irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva auszuzahlen, übernehmen wird.

7. Dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die alleinige Gesellschafterin die sämtliche Aktiva übernimmt und dass sie irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva der aufgelösten Gesellschaft auszahlen wird, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

8. Dass die Komparentin den Geschäftsführern Entlastung erteilt.

9. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft aufbewahrt werden.

10. Dass die Komparentin sich ausdrücklich verpflichtet, alle die mit dieser Urkunde verbundenen Kosten zu übernehmen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. LEAN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 4. September 2012. Relation: EAC/2012/11566. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2012117092/101.

(120158400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Corton Meyney S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.894.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2012117378/11.

(120159061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

PFCEE Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 670.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.562.

Il est porté à la connaissance de tiers que Stichting Bewaarder ING Real Estate PFCEE, associé de la société émarginée, a changé de dénomination sociale en date du 9 décembre 2011 et s'appelle depuis lors Stichting Bewaarder CBRE PFCEE.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012117131/13.

(120158325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

PIT D Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.267.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.006.

Madame Marion Geniaux, gérant de la Société, a informé la Société de sa nouvelle adresse professionnelle qui se trouve désormais au 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Pour la Société

Jorge Pérez Lozano / Robert Jan Schol

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012117135/15.

(120158122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Praxair Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.546.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 31 août 2012 que:

La démission de Madame Mandy Schneider en tant que gérant de catégorie B à été acceptée avec effet au 31 août 2012; et

Monsieur Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé, avec effet au 31 août 2012, gérant de catégorie B, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 Septembre 2012.

Référence de publication: 2012117137/18.

(120158295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

R.I.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.178.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 mai 2012 que les administrateurs et l'administrateur-délégué repris ci-dessous ont été réélus jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, Administrateur;
- Monsieur Patrick MOINET, Administrateur,
- Monsieur Paolo LAMBERTINI, Administrateur et Administrateur-délégué.

La société Réviconsult S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B139013 a été réélue en qualité de Commissaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117146/19.

(120158199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

RAFK Associés SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 151.021.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du mercredi 04 juillet 2012 de RAFK Associés S.A. au siège social à Luxembourg

1. Dénomination d'un administrateur

Elle dénomme Kindy FRITSCH de sa fonction d'administrateur.

2. Nomination de deux nouveaux administrateurs

Elle nomme aux fonctions d'administrateur:

1. Bob KRIER, demeurant à 21, rue des églantiers, L-1457 Luxembourg
2. Sandro SANTINI, demeurant à 244, rue de Belvaux, L-4026 Esch/Alzette

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 5 ans.

Référence de publication: 2012117154/16.

(120158030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

S.P.D.I. Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 79.437.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à L-DIFFERDANGE, en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 514 du 07 juillet 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société S.P.D.I. SOPARFI S.A. qui s'est tenue à LUXEMBOURG en date du 30 août 2012, que l'assemblée décide de:

- Renommer pour une durée de six ans les administrateurs suivants:

* Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt;

* Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt;

* Monsieur Faride BENTEBAAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt.

- Renommer pour une durée de six ans en qualité d'administrateur-délégué:

* Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt.

- Renommer pour une durée de six ans Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt, en qualité de commissaire aux comptes.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Pour la société S.P.D.I. SOPARFI S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012117166/27.

(120158159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

S.M.S. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 109.745.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2012

- La révocation de Monsieur Cristian D'Ippolito, avec adresse professionnel, 1 via degli Albrizzi, CH-6900 Lugano, de ses fonctions d'administrateur de catégorie A, avec effet immédiat.

- Expiration des mandats de l'entière du conseil d'administration conformément à l'article 7 des statuts.

- L'Assemblée nomme en qualité d'administrateur de catégorie A de Monsieur Silvio Scaglia, directeur, demeurant 20 Curzon Street, W1J7TD Londres et de Monsieur Paul Johnston, administrateur de société, demeurant 39 St James Street, SW1A 1JD Londres, ainsi que les mandats d'administrateur de catégorie B de Monsieur Cyrille Jeanney, employé privé, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard d'Avranches à L-1160 Luxembourg et de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard d'Avranches à L-1160 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012117165/22.

(120158351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Saba-Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 5, um Knaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 160.137.

—
EXTRAIT

Première résolution

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500 EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Monsieur E SILVA DE BARROS Aurélio

Cent parts sociales	100
-------------------------------	-----

Total: cent parts sociales	100
--------------------------------------	-----

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

SABA-TRADE S.à r.l.

FIDUCIAIRE des P.M.E. Sa

Signature

Référence de publication: 2012117184/19.

(120158005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Tailo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.109.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2012

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs, de Monsieur Stéphane Weyders, employé privé, avec adresse professionnelle 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg et de Monsieur Grégory Mathieu employé privé, avec adresse professionnelle 28, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Eric Tazzieri employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg et Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011 qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012117222/18.

(120158175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

LaSalle UK Ventures Property 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 299.140,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.035.

—
Il résulte d'un courrier reçu le 10 août 2012 que Monsieur Christophe Printz a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012117557/14.

(120158423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.
